

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
7 novembre 2012 à 20h30

Le sept novembre deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjoint.</i> <i>Madame Chantal COUASNON, Marie-Paule QUEANT, Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Véronique BOG (procuration à Stéphane LANGLAIS), Stéphanie COULEE (procuration à Emmanuel FRANCO), Luc GESBERT, François MORIN (procuration à Bruno CORBIN), Damien SURGET (procuration à Valérie DEROUIN)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Marie-Paule QUEANT</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2012
2. Décisions du maire
3. Rapport d'activités la Communauté de communes 2011
4. Convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie en agglomération, hors agglomération
5. Convention de groupement de commandes pour le déneigement des voiries communales hors agglomération et en agglomération
6. Rapport sur l'eau SIAEP de Brains sur Gée
7. Rapport sur l'eau SIDERM
8. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la bibliothèque et de l'extension de la cantine scolaire
9. Jardin du souvenir
10. Coopération décentralisée
11. Emprunt
12. Décision modificative
13. Point feu d'artifice
14. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'avancer le point 10 « Coopération décentralisée » après le point 3 « Rapport d'activités de la Communauté de communes ».

1) Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2012

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 28 septembre 2012 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du maire

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

En matière de droit de préemption urbain, les décisions suivantes ont été prises : non exercice du droit de préemption sur la parcelle AB1, située au lieu-dit Le Vieux Moulin ; non exercice du droit de préemption sur la parcelle AC 72, située 13 rue Principale.

3) Rapport d'activités de la communauté de communes du Val de Sarthe

Monsieur GIRARDOT, Président de la Communauté de communes Val de Sarthe, fait la présentation du rapport d'activités de 2011.

Sur la compétence aménagement de l'espace :

- Travail avec le Pays Vallée de la Sarthe pour les dossiers de subvention au titre du Nouveau Contrat Régional déposés par les communes du territoire. Les dossiers sont passés en commission devant la Région.

- Conclusion un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME pour la lutte contre les changements climatiques.

- Adhésion au conseiller en énergie partagé.

- Elaboration un plan de réduction des déchets.

- Participation au démarrage du SCOT du Pays Vallée de la Sarthe.

Sur la compétence culture :

- l'école de musique a connu une forte progression. Les locaux sont maintenant trop exigus pour accueillir toutes les demandes d'inscription.

- Le festival des Pic Nic show a rassemblé 5000 festivaliers. Après une crainte sur le devenir de l'association soutenant le festival, la manifestation continuera d'être organisée.

Concernant le développement économique :

- développement des zones d'activités. La Communauté de communes a modifié ses statuts et compétences pour développer le parc d'activités à Spay. Ce parc d'activités sera plutôt destiné aux activités tertiaires. Ces bâtiments permettront de répondre aux évolutions économiques sur le territoire. Elle s'organisera en pépinière d'entreprises tertiaires. La maîtrise d'oeuvre a été retenue. Les travaux de viabilisation seront réalisés à partir de 2014.

- Un club d'entreprises va être créé, permettant le regroupement de chefs d'entreprises motivés.

- L'espace emploi a accueilli 454 personnes en recherche d'emploi, a connu 1572 passages, et 173 personnes ont été accompagnées et vues en entretien individuel. Des actions ont été développées : les modules de recherche d'emploi ; la mise à disposition de scooters, une animation sur les jobs d'été, une information sur les contrats aidés, des ateliers recherche d'emploi, une formation sur le statut d'auto entrepreneurs, des cafés métiers.

Concernant la politique du logement et du cadre de vie :

- La bourse au logement se poursuit.
- Investissements dans des projets de logements sociaux sur plusieurs communes du territoire.

Sur la compétence actions touristiques :

- Le site MoulinSart fonctionne très bien. L'activité nautique a été reprise. La guinguette fonctionne sous forme de délégation de service public, par la Flambée de l'Epau. En 2011, le site a accueilli 33000 visiteurs. Une progression a été constatée en 2012.

- Réflexion avec le Pays pour créer un office du tourisme global et des antennes locales. L'antenne sur le territoire serait à installer à Fillé.

Sur la compétence action sociale :

- Analyse des besoins sociaux. Le bureau a décidé de travailler sur la jeunesse et la prévention de la délinquance.

- La compétence jeunesse a été modifiée pour la gestion d'un accueil de loisirs.

La réforme territoriale lancée par l'Etat a eu des conséquences pour la Communauté de communes. Elle est actuellement en phase d'études pour l'intégration des communes de Mezeray, de Guécélard et de Malicorne. Les conseils municipaux seront invités à se prononcer sur l'extension du périmètre de la Communauté de communes.

En matière d'environnement, la Communauté de communes continue à contrôler les assainissements non collectifs.

Le ramassage des ordures ménagères a augmenté en quantité du fait de l'intégration de la commune de Spay. La Communauté de communes présente toujours de bons résultats.

Une enquête est en cours auprès des professionnels de santé. Actuellement le territoire ne peut être considéré comme défavorisé. Mais cela risque d'évoluer dans le mauvais sens dans les 5 à 10 années à venir. La Communauté de communes travaille avec l'Agence Régionale de Santé pour monter un projet de santé du territoire. La Communauté de communes s'oriente vers une maison de santé et des actions pour attirer e jeunes praticiens.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations ou des questions.

Cyrille AMBERT demande si la Communauté de communes ne souhaiterait pas réfléchir sur la mise en place de bacs à puce. Il lui est répondu que cette solution n'est pas intéressante pour la Communauté de communes. En effet, ce procédé n'est pas développé sur la Sarthe. De plus, selon l'ADEME, cet investissement n'est pas intéressant vu la faible production de déchets ménagers.

Jean-Jacques LARDEUX demande si la Communauté de communes est rattachée au centre du tri du Mans. Monsieur GIRARDOT explique que la Communauté de communes a adhéré au groupement de commande du centre de tri du Mans pour bénéficier de meilleurs tarifs. Le nouveau système est mis en place depuis juillet 2012.

Lors de la distribution des sacs poubelles en fin d'année, un ambassadeur du tri sera présent pour expliquer les bons gestes de tri.

Une personne du public demande à s'exprimer. Monsieur le Maire lui donne la parole.

Il demande à ce que la Communauté de communes mette en place une politique des transports. Une réflexion va être menée sur les transports dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Le Pays du Mans sera associé à la réflexion.

Il demande à ce que le développement des constructions ne se fasse plus au détriment des terres agricoles. Les communes de la Communauté de communes, notamment Etival et Voivres, prescrivent des PLU limitant fortement les espaces à urbaniser. Cette préoccupation est également présente dans la réflexion sur le SCOT du Pays Vallée de la Sarthe.

4) Coopération décentralisée

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 12 décembre 2012, le conseil municipal a décidé de soutenir le projet de l'association GESTM au Burkina Fasso de développement économique. Le projet est également soutenu par la commune de Fillé sur Sarthe. Le projet a été déposé auprès de la région pour obtenir une subvention au titre de la coopération décentralisée. Monsieur GERVAIS, représentant de l'association GESTM est présent pour présenter les actions menées.

Le projet est scindé en deux actions : la réalisation d'un audit sur les activités génératrices de revenus sur la commune de Béré et la mise en place d'activités génératrices de revenus par l'attribution de micros crédits.

La commission de coopération décentralisée de la Région a été intéressée par le projet du fait de la taille des communes de Fillé et d'Etival porteuses du projet et de l'appui d'une association spécialisée et expérimentée.

Monsieur GERVAIS explique que son association travaille depuis longtemps avec la commune de Béré. L'association avec des collectivités territoriales permet d'élargir le champ des possibilités. Cette association permet également d'obtenir des subventions réservées aux collectivités territoriales.

Le projet a été retenu par la commission régionale de la coopération décentralisée du 27 juin 2012. Il a été attribué une participation de 8 600€. La subvention de l'Etat s'élève à 4300€, qui ont été versés à la commune.

Monsieur GERVAIS explique que les subventions aux associations sont de plus en plus draconiennes.

Le territoire soutenu est composé de plusieurs communes, représentant 34 000 habitants. L'action de l'association GESTM portait à l'origine sur les questions d'éducation, d'accès à l'eau. Ces problématiques ont évolué dans le bon sens. Mais d'autres domaines de développement doivent être soutenus. La population a besoin de trouver de nouvelles ressources. Le territoire est une zone rurale, avec 50% d'agriculteurs vivant en dessous du seuil de pauvreté.

L'audit économique a déjà été réalisé. Il a déterminé des axes potentiels de développement.

Le programme d'action de l'association est subventionné à hauteur de 30% par la coopération décentralisée, 30% par les collectivités territoriales. Le reste étant financé sur les fonds de l'association.

Monsieur GERVAIS demande à ce qu'une convention soit signée entre l'association GESTM et la commune. Monsieur le Maire souhaite pérenniser ce type d'actions.

La réflexion sera peut-être à poursuivre au niveau de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire propose de reverser la subvention à l'association pour financer son projet. La subvention de la commune de 2500€, décidée par le conseil municipal lors de sa réunion du 23 mars 2012, sera versée en même temps. En contrepartie, l'association s'engage à rendre un rapport d'exécution des actions soutenues pour le 30 juin 2013, à la commune et à la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser à l'association GESTM la subvention de l'Etat, s'élevant à 4300€ pour la réalisation de son projet au Burkina Fasso.

5) Convention de groupement de commande pour les travaux de voirie en agglomération et hors agglomération

La communauté de communes du Val de Sarthe propose la conclusion d'une convention de groupement de commandes pour un marché d'entretien de voirie hors agglomération, en agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes. Les missions seront les travaux d'entretien, de création de voirie hors agglomération, en agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes. La Communauté de communes sera coordonnateur du groupement de commandes. La convention sera passée pour la durée du marché, soit à partir du 31/12/2012, renouvelable 2 fois.

La convention de groupement de commandes aura les mêmes caractéristiques que la convention pour la période 2010-2012.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver la convention de groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de communes pour les travaux de voirie, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

6) Convention de groupement de commandes pour le déneigement des voiries communales hors agglomération et en agglomération

La communauté de communes du Val de Sarthe propose la mise en place d'une convention de groupement de commandes pour les opérations de déneigement des voiries hors agglomération, en agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes. La Communauté de communes sera coordonnateur du groupement de commande. Le groupement de commandes est prévu à partir du 31/12/2013.

La commission voirie de la Communauté de communes a été avertie que la compétence déneigement n'avait pas été transférée. Par conséquent pour cette année, le déneigement sera effectué par une entreprise extérieure. Dès le transfert de compétence, la Communauté de communes pourra acquérir des lames, mises à disposition des agriculteurs volontaires. Il est prévu que la lame soit partagée avec la commune de Voivres-lès-le Mans. Les élus craignent que l'achat d'une lame pour deux communes ne soit pas pratique. Ils demandent à ce que la Communauté de communes réfléchisse à acquérir une lame par commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la convention de groupement de commandes pour le déneigement des routes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de communes pour le déneigement des voiries, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

7) Rapport sur l'eau SIAEP de Brains sur Gée

Dans le cadre de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités des structures intercommunales est transmis aux communes membres, accompagné du compte administratif. Le rapport 2011 fait l'objet d'une communication par Maxime Monnier. Il peut se résumer comme suit :

- Production de l'eau : Chassillé pour 34 m cubes/heures ; Souigné Flacé pour 60 m cubes/h ; Brains sur Gée pour 2*70m cubes/h.
- Abonnés consommation : 57 abonnés à Etival en 2011 (+3.6%)
- Qualité de l'eau : bactériologie conforme à 100%, pesticides conformité à 100%, dureté de l'eau : mini 15 (20 en 2010) et maxi 30.5 (36 en 2010).
- Evolution du prix de l'eau : modification du mode de facturation. Les parts fixes ont été diminuées, mais le prix du m cube a augmenté. Pour une consommation de 120m cubes par an, une augmentation de 6.89% est constatée. Les prix ont augmentés sur plusieurs années de façon assez importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de 2011 du SIAEP de Brains sur Gée.

8) Rapport sur l'eau SIDERM

Dans le cadre de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités des structures intercommunales est transmis aux communes membres, accompagné du compte administratif. Le rapport 2011 fait l'objet d'une communication par Maxime Monnier. Il peut se résumer comme suit :

- Production de l'eau : usine de l'Epau pour 3000m cubes/h (+78%) ; forage : Saint Mars d'Outillé pour 150 m cube/h, Saint Pavace pour 150 m cube/h.
- Abonnés consommation : 762 abonnés à Etival en 2011 (+0.3%)
- Qualité de l'eau : bactériologie conforme à 100%, pesticides conformité à 100%, dureté moyenne de l'eau 29, nitrates moyenne 15, maxi 23, fluor moyenne 0.02mg/l.
- Evolution du prix de l'eau : augmentation du prix d'environ 4% sur les différentes parties de la facture. Il est constaté que les prix augmentent constamment tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de 2011 du SIDERM.

9) Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la bibliothèque et l'extension de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage de construire une nouvelle bibliothèque et d'étendre l'actuelle cantine scolaire.

Une consultation pour la maîtrise d'oeuvre de ce projet a été lancée au courant du mois d'août 2012. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 28 septembre 2012. 19 candidatures et offres ont été déposées. Suite à une première analyse, 5 candidats ont été auditionnés, par Monsieur le Maire, Messieurs les premier et quatrième adjoints, un représentant de la DRAC et un représentant du Conseil général. Monsieur le Maire détaille le déroulement des 5 auditions.

Les offres ont été analysées suivant les critères suivants :

- prix : 50% ;
- valeur technique : 40% ;
- délai de réalisation des prestations : 10%.

Suite à l'analyse des offres et aux auditions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'Atelier Bleu d'architecte pour la mission de maîtrise d'oeuvre de la bibliothèque et de l'extension de la cantine, pour un montant de 42 000€ HT, représentant un taux de 8.5% du montant prévisionnel des travaux ; et pour les missions complémentaires : études RT 2012 pour 2400€ HT, étude cuisine pour 3 000€ HT, et la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination pour 5 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet Bleu d'Archi.

10) Jardin du souvenir

Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2223-1 et suivants,

Vu le règlement du cimetière, adopté par arrêté en date du 28 septembre 2004,

Vu le règlement du columbarium, adopté par arrêté n° 290 en date du 28 novembre 2001.

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire impose aux communes de plus de 2000 habitants de disposer « d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation ». Ces sites cinéraires doivent comprendre « un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes ».

La commune a décidé de réaliser des travaux pour créer un jardin du souvenir : lieu de dispersion des cendres funéraires et équipement permettant de mentionner l'identité des défunts, en complément des cases de columbarium existantes.

Afin d'ouvrir le jardin du souvenir, il convient de compléter le règlement du columbarium. Monsieur le Premier Adjoint donne lecture des dispositions projetées du règlement relatif au jardin du souvenir.

Jean-Jacques LARDEUX demande si les plaques à poser peuvent l'être pour la durée maximale de 30 ans. Il lui est répondu que les plaques sont en bronze, et qu'elles sont prévues pour cette destination.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le jardin du souvenir peut être utilisé selon ces conditions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un lieu de dispersion des cendres des corps dans le cimetière et donne un avis favorable au projet de règlement du columbarium et du jardin du souvenir.

11) Emprunt

Par délibération en date du 25 octobre 2011, le conseil municipal avait contracté une ligne de trésorerie de 200 000€. Celle-ci est arrivée à terme le 6 novembre 2012.

Monsieur le Maire propose de consolider la ligne de trésorerie à hauteur de 80 000€, pour le financement de l'acquisition de la maison située 2 cours Patrick Depailler.

Une seule offre a été adressée à la mairie.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la proposition de financement faite par le Crédit Agricole.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- Montant : 80 000 €,
- Durée : 15 ans,
- Taux trimestriel : 3.99%,
- Échéance : 1 778.34€, soit annuellement 7 113.36€ annuellement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat de prêt dans ces conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt dans ces conditions.

12) Décision modificative

Le projet de coopération décentralisée soutenu par la mairie et l'association GESTM a été subventionné à hauteur de 4300€ par l'Etat. Cette subvention a été versée à la commune. Elle doit être reversée à l'association pour financer ces opérations. Le chapitre 74 « Dotations et Participations » doit être augmenté. En contrepartie, les crédits ouverts au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » doivent être augmentés.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes de fonctionnement

Art. 74718

Participation Etat + 4 300.00 €

Dépenses de fonctionnement

Art. 6574

Subvention de fonctionnement aux associations + 4 300.00 €

Une subvention a été notifiée. L'aménagement de la zone 20 est éligible à la dotation des produits des amendes de police, à hauteur de 8 000€. Il convient d'augmenter les crédits inscrits au chapitre 13 « Subventions d'investissement ».

Les crédits inscrits au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » vont être insuffisants. En effet, la commune va devoir payer une prestation d'étude pour la modification du Plan Local de l'Urbanisme. Les crédits inscrits au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » vont être insuffisants pour réaliser les travaux de la zone 20 et les travaux du cimetière.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes d'investissement

Art. 1332

Fonds des produits des amendes de police + 8 000.00 €

Dépenses d'investissement

Art. 202

Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 3 000.00 €

Art. 2151

Réseaux de voirie + 5 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

13) Point feu d'artifice

Monsieur le Maire rappelle que le feu d'artifice a été tiré le 1^{er} septembre cette année, suite aux mauvaises conditions météorologiques du 13 juillet.

Les élus de Saint-Georges du Bois ont sollicité, dans le cadre du comité syndical du Parc de la Rivière, le report définitif du feu d'artifice au week-end précédant la rentrée scolaire. En effet, le report de cette année a été très apprécié. Le comité syndical a décidé à 6 voix pour et 2 abstentions de valider ce report.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce report, et notamment sur la continuation du financement du feu d'artifice.

L'organisation de la Fête Nationale par le Syndicat du Parc de la Rivière a permis de réaliser une manifestation plus importante à un coût raisonnable pour la commune.

Monsieur le Maire explique qu'en cas de report définitif de la date du tir du feu d'artifice, il n'y aura plus de solution en cas de mauvais temps. Le feu d'artifice devra être annulé et reporté à l'année suivante. Il exprime également le regret de ne plus marquer la symbolique de la Fête Nationale. En effet, le 14 Juillet est un symbole historique de la France, qu'il faut conserver.

Cyrille AMBERT estime que la date du 14 juillet n'était pas très contraignante par rapport aux vacances. En effet, beaucoup d'habitants ne sont pas encore partis à cette date.

Valérie DEROUIN explique que ceux qui sont partis en vacances à cette date, peuvent de toute façon assister au tir d'un feu d'artifice pour la Fête Nationale sur leur lieu de vacances.

Chantal COUASNON et Jean-Jacques LARDEUX demandent ce qu'il pourrait être organisé le jour de la Fête Nationale. Monsieur le Maire ne souhaite pas qu'il y ait trop de fêtes pour ne pas alourdir la charge de travail de la commission animation.

Jean-Pierre CONTANT est en faveur du maintien de la Fête Nationale dans les conditions actuelles.

Monsieur le Maire reconnaît que le report de cette année a été intéressant. En effet, le bilan a été très positif.

Maxime MONNIER demande si les personnels communaux pourront être présents le samedi. Il lui est répondu que non, mais les agents communaux pourraient commencer la préparation de la manifestation dès le vendredi.

Monsieur le Maire propose de conserver la date du 14 juillet pour tirer le feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, au maintien du feu d'artifice le jour de la Fête Nationale.

14) Questions diverses

Maxime MONNIER demande à ce qu'une date pour la fête de la musique soit fixée. En effet, la date du gala de danse a été fixée le même jour que la fête de la musique.

Valérie DEROUIN rappelle que le marché de Noël est prévu le 8 décembre 2012. Elle demande à ce que des volontaires viennent aider à l'organisation de la manifestation.

Valérie DEROUIN rappelle que la collecte pour la Banque alimentaire sera organisée le samedi 24 novembre 2012.

Jean-Jacques LARDEUX explique que les agendas 2013 sont arrivés, ils seront distribués en même temps que les sacs d'ordures ménagères.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle que le ramassage des sapins de Noël est organisé le 9 janvier 2013.

Bruno CORBIN explique que la zone 20 et la nouvelle zone 30 sont actives. Il manque encore la signalisation au sol. Dans le cadre de cet aménagement, les panneaux stop de l'entrée de la rue de l'Orne champenoise et de la rue Emile Plet vont être enlevés, pour mettre en place des priorités à droite. Les plateaux ralentisseurs ont été installés.

La sono de la halle aux sports a été installée.

Les travaux de l'entrée du cimetière sont en cours.

Bruno CORBIN explique que les toilettes publiques ont encore été vandalisées. Une fermeture la nuit va être mise en place.

Monsieur le Maire donne la parole à une personne présente dans le public. Il est demandé de mettre un panneau de voie sans issue à l'entrée de la rue de l'Orne champenoise. Cette demande sera étudiée.

Il est demandé que des commissions de quartiers ou des élus de quartier soient mis en place pour permettre aux administrés de faire remonter les problèmes plus rapidement. Monsieur le Maire estime que la commune a une taille trop faible pour la mise en place de commissions de quartiers. Mais une visite de chaque quartier pour un groupe d'élus pourrait être organisée. Bruno CORBIN et Stéphane LANGLAIS estiment que les remontées des administrés se font facilement.

La séance est levée à 23h30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 7 novembre 2012 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			